
Charles GARCIA

Violante Sánchez, fille de roi et filleule de reine

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Charles GARCIA, « Violante Sánchez, fille de roi et filleule de reine », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 01 juillet 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index11183.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : SEMH-Sorbonne
<http://e-spania.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://e-spania.revues.org/index11183.html>

Document généré automatiquement le 04 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© e-Spania

Charles GARCIA

Violante Sánchez, fille de roi et filleule de reine

- 1 Sanche IV est connu dans l'histoire sous le sobriquet de *Bravo*, c'est-à-dire l'irascible. Il doit cette appellation à son caractère aussi courageux qu'impétueux, tant à la guerre que dans les affaires politiques qui secouèrent la Castille à la fin du XIII^e siècle. Sans doute sa nature impulsive et impatient – qui fit sa renommée – est-elle à l'origine de la malédiction que son père, Alphonse X, proféra à son rencontre¹. Ce que l'on sait moins en revanche, c'est que le jeune Sanche appliqua cette même fougue et cette même impétuosité à ses conquêtes amoureuses avant qu'il ne connût celle qui devait devenir son épouse : María de Molina.
- 2 En effet, alors qu'il était encore enfant, Sanche eut une liaison avec María Alfonso de Meneses, une dame de la haute noblesse castillane, veuve d'un certain Juan García de Uceró et qui, hasard des rencontres, était une cousine de sa future et légitime épouse et portait le même nom qu'elle. De cette union entre Sanche et María Alfonso naquit Violante, ou Yolande, Sánchez², l'infante qui reçut le prénom de sa grand-mère paternelle et dont nous nous proposons de suivre le parcours. Au-delà de la mise en évidence du rôle des femmes dans la gouvernance du royaume, ce sont les représentations et les pratiques sociales qui étaient en vigueur en Castille à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles que nous désirons mettre au jour. Signalons enfin, et comme pour pimenter quelque peu l'intrigue, que María de Molina, c'est-à-dire la future reine, fut la marraine de Violante, à une période pendant laquelle le poids de la parenté spirituelle sur la parenté biologique était, c'est le moins que l'on puisse dire, prééminent. Aussi, croyons-nous qu'il est important de garder en mémoire cette donnée, qui est loin d'être anodine³, pour la suite de notre démonstration.
- 3 Vers 1289, et alors que son père était toujours vivant, Violante fut mariée à Fernando Rodríguez de Castro, seigneur de Lemos et de Trastamare. Violante revendiqua toujours avec fierté les lignages qu'elle réunissait dans sa personne, comme en témoigne le sceau distinctif qu'elle fit confectionner et sur lequel on peut voir, en position centrale, les armes de son mari, Fernán Rodríguez de Castro, entourées des classiques tours et lions stylisés qu'elle tenait de l'héritage royal de son géniteur⁴. Le fait que ces dernières figures soient à la périphérie du sceau est un témoignage très révélateur de la bâtardise de Violante et de sa nature de femme, ces armoiries se trouvant en effet à la marge, à l'image de ce qu'était Yolande par rapport au tronc de la famille royale, et surtout par rapport aux enfants légitimes que son père avait eus.
- 4 On ne sait pas grand-chose de doña Violante comme épouse mais il nous est loisible de penser, du fait de cette discrétion documentaire, qu'elle ne joua aucun rôle politique majeur⁵. En revanche, les données semblent avoir changé une fois qu'elle devint veuve, c'est-à-dire lorsqu'elle ne fut plus soumise à la tutelle de son mari, car c'est à partir de ce moment précis qu'elle est abondamment citée dans les textes. En 1325 elle exerçait un droit de patronage sur le monastère de Sancti Spiritus de Salamanque. Or nous savons que cette maison féminine était alors l'une des deux principales dépendances hospitalières de l'Ordre militaire de Saint-Jacques dans le royaume de León, la deuxième étant celle de Castrotorafe, une forteresse qui se trouvait sur les bords de l'Esla, entre Zamora et Benavente. À la fin du XIII^e siècle, la vieille entreprise de la « reconquête » étant en sommeil pour les raisons politiques et militaires que l'on connaît, l'Ordre de Santiago s'était spécialisé dans le rachat des chrétiens qui étaient retenus captifs par les Maures d'Afrique⁶.
- 5 Mais revenons un bref instant sur la situation de l'infante comme épouse, avant de la retrouver en tant que veuve. Du côté maternel, Violante avait reçu la ville d'Uceró qui se trouve dans l'actuelle province de Soria, Traspinedo et Valdesgueva, dans celle de Valladolid, ainsi que

tout le patrimoine que María Alfonso avait possédé dans la terre de Burgos, à Sahagún, Cea et Villafamor. En outre, nous connaissons le détail du douaire que son mari Fernando lui avait donné lors de leurs épousailles, lesquelles se détaillaient comme suit : la forteresse de Villamartín, complétée par la ville et son finage, mais aussi tout ce que le noble galicien possédait dans la terre de Saint-Jacques et de Toroño⁷. De manière plus précise, la lettre du douaire, qui fut en réalité émise par Esteban Fernández de Castro, le père de Fernando, en raison de la minorité de ce dernier – qui était alors âgé de quinze ans –, nous fournit une énumération de ces propriétés galiciennes : le « coto » de Arcos de Condesa, celui de Salcedo, les biens de Quintanella, Teis et Quella, mais aussi les « cotos » de Valladares, Gulaes, Nogueira, Caldelas et Pías. Du côté de son père Sanche, Yolande avait reçu les donations suivantes : la forteresse d'Oimbra et une maison à Guizón qui étaient tenues en fief pour le roi par Martín Gil de Sousa, comte de Barcelos⁸.

6 Si nous connaissons aussi bien le patrimoine de l'infante, c'est qu'elle avait été obligée de s'en séparer, car les vœux d'entrée dans l'Ordre de Saint-Jacques, qu'elle avait prononcés en 1326, l'obligeaient à vivre « sans biens personnels »⁹. Cependant, la réaction à la généreuse donation pieuse de l'infante ne tarda pas à se manifester. En effet, aux termes de l'accord que Yolande avait conclu avec son fils Pedro Fernández de Castro, en 1316, il avait été décidé le partage suivant : Violante tiendrait en viager l'ensemble des biens qui revenaient à Pedro dans le royaume de León, les maisons, châteaux, villes, terres, commanderies et églises, ainsi que la forteresse de Villamartín, tandis que Pedro posséderait, également à titre viager, tout ce qui appartenait à sa mère dans le royaume de Galice. Il avait été par ailleurs spécifié que la mère et le fils se désigneraient mutuellement comme héritiers, une clause fondamentale du testament qui fut suggérée sans doute par Pedro, lequel entendait ainsi récupérer la totalité de l'héritage maternel, et qui était maintenant rompue, en 1326, par la donation que l'infante faisait à l'Ordre de Saint-Jacques¹⁰. Pourtant, dans le testament de confirmation de la donation que Violante établit en 1330, et sur lequel nous reviendrons largement, l'infante ne mentionne nullement le douaire qu'elle tenait de son mari, mais seulement l'héritage qu'elle avait reçu en propre de son père et de sa mère, ce qui laisse supposer que son fils Pedro Fernández avait réussi à éviter que le patrimoine de la famille de Castro n'allât enrichir la fortune de l'Ordre militaire léonais dans lequel sa mère, devenue veuve¹¹, était entrée en 1325 grâce à la médiation du pape Jean XXII¹², lequel lui avait de surcroît accordé la direction de la commanderie de Sancti Spiritus de Salamanque, au grand mécontentement des maîtres de l'Ordre. Et c'est pour apaiser la tourmente qui était en train de prendre de l'ampleur entre les différentes parties que l'année suivante, en 1326, Violante dut renoncer aux concessions papales et accepter que le grand maître en personne lui imposât la bure des moniales¹³.

7 Reprenons à présent le testament de Yolande¹⁴, un document grâce auquel nous pourrions accéder à la pensée intime de l'infante, en même temps qu'aux relations sociales qu'elle avait tissées, lesquelles devraient nous permettre de saisir le fonctionnement du monde de la haute noblesse castillane sous les règnes de Sanche IV et d'Alphonse XI. Les termes du testament de Violante sont très proches de ceux du document établi par Teresa Gil¹⁵, une *rica hembra* également protégée par Sanche IV, comme s'il existait alors une sorte de brouillon-guide pour coucher sur parchemin les ses dernières volontés. Après avoir déclaré dans le préambule être saine d'esprit, une condition indispensable pour pouvoir tester, et avoir dûment recommandé son âme au Seigneur Jésus, à la Vierge Marie, à sainte Marie Madeleine¹⁶ et à l'apôtre Saint-Jacques, doña Violante Sánchez fait commencer son testament par l'évocation des dettes qu'elle avait contractées dans diverses parties du royaume, et c'est là un témoignage indirect qui nous permet d'accéder à la mobilité, qui ne fut pas négligeable, de la noble dame. Parmi ces dettes il y en avait une de : « *veynte e quatro maravedis de seys carneros* » qu'elle devait à Juan Gómez, *clérigo* de Morales – del Rey. À travers cet exemple on perçoit la nécessité que

les hommes de cette époque éprouvaient d'apurer leurs « dettes terrestres », des obligations matérielles qui sont mises en quelque sorte en parallèle avec les dettes spirituelles, c'est-à-dire avec les péchés.

- 8 Entre la partie du document qui est consacrée à l'accumulation des dettes, que doña Violante demande de solder, et celle qui traite des legs qu'elle octroie aux membres de sa maisonnée, il nous paraît instructif de considérer à part un paragraphe dans lequel l'infante donne ses directives quant au lieu de sa sépulture, puisque nous savons, à la lumière des tergiversations relevées dans l'attitude de son propre père¹⁷, que le lieu d'inhumation que l'on choisissait alors ne devait rien au hasard et ne dépendait, en aucune façon, de l'endroit où l'on trépassait :

Et pido por merçet al dicho maestre que me dé liçençia que me enterren en el monesterio de Sant Francisco de Toro du yo tomo la sepultura. Et mando que me enterren o ben sabe al que lo dixen yo, que mientras y estodiesen aquellas (dueñas que agora y estan que nunca me Dios alla lebase viva ni muerta)¹⁸.

- 9 Il peut paraître curieux qu'une nonne de l'Ordre de Saint-Jacques, et de surcroît commandeur d'une maison, ait fait tout son possible pour ne pas reposer dans la maison de Sancti Spiritus de Salamanque, qu'elle dirigea entre 1326 et 1330. Comment expliquer au premier abord une décision aussi surprenante ? Nous savons maintenant, grâce à la perspicacité de Peter Linehan, qu'il n'était nullement aisé de diriger une communauté de moniales en Castille à la fin du XIII^e siècle¹⁹, et que ce genre de responsabilités était même le meilleur moyen de perdre son crédit personnel tant les risques semblent avoir été importants dans ces couvents qui, à l'époque, ressemblaient à de véritables guêpiers. Pour le cas de Yolande, il est manifeste que l'acrimonie dont elle témoigne envers les autres moniales du couvent – au moment, rappelons-le, où elle rédige ses dernières volontés, c'est-à-dire là où elle devrait se montrer le plus charitable – reflète, de toute évidence, l'état des relations qui devait être des plus tendus entre les nonnes et leur ancien commandeur féminin.

- 10 L'autorisation préalable du choix de la sépulture que l'infante présenta au Grand maître de l'Ordre s'explique aisément par le lien hiérarchique, ou encore disciplinaire, qui unissait les deux personnages. Dès lors que la testatrice était nonne, *freyra*, de l'Ordre militaire depuis 1326, cela impliquait le devoir d'obéissance aux instances, et par voie de conséquence la présentation de la demande d'inhumation à ces dernières. En sus de ces dispositions, doña Violante demanda à l'une de ses compagnes, une certaine Elvira Arias, qui semble être avoir été pour l'infante une camarade très chère, de fonder pour elle une « *casa* », c'est-à-dire une chapellenie, dans la ville de Toro, là où elle souhaitait être enterrée et qu'elle dota pour son fonctionnement de 1.600 maravédís et de vingt charges de blé. Le choix de la cité du Duero comme lieu d'ensevelissement pour l'infante n'est pas, une fois encore, fortuit. Toro avait été l'une des villes de résidence préférées de Sanche IV mais c'était, surtout, une cité dont le seigneur n'était autre que María de Molina, qui l'avait reçue alors qu'elle n'était pas encore reine, comme s'il s'était agi, pour le roi *Bravo*, de ressusciter la vieille institution de l'*infantazgo*, dont Toro faisait partie, et que ses ancêtres réservaient, comme son nom l'indique, aux infantes qui n'étaient pas mariées. Signalons enfin que le testament que nous sommes en train d'évoquer fut rédigé en 1330 et que María de Molina, la marraine de Violante, et ancien seigneur de Toro, était morte depuis moins de dix ans. Peut-on voir dans cette attitude comme une sorte de geste de la filleule envers sa mère « spirituelle » ?

- 11 Yolande Sánchez demanda également à son amie Elvira d'habiter la fondation pieuse jusqu'à sa mort : « *porque se remembre de la mia anima e diga oraçion por ella* », lui laissant pour vivre la quantité de blé déjà citée ainsi que huit bardes de lard pour pouvoir assurer correctement sa subsistance. Cette rente alimentaire fut complétée d'une certaine manière par une donation plus affective, composée d'un petit couvre-pied blanc et de : « *tres valderones pequennos e un par de fierros* ». À travers ces dispositions, de nature variée, nous retrouvons la motivation profonde des testaments médiévaux qui agissaient comme des instruments destinés

à renforcer la solidarité entre les vivants et les défunts par-delà la mort, au sein d'une société dont l'aspiration visait à rassembler les hommes dans une seule et unique *ecclesia*. Et puisque notre propos consiste à mettre en évidence le fonctionnement de la société médiévale, il nous faut rappeler le rôle social de ces testaments qui consistait pour les émetteurs – du moins pour la haute noblesse et pour les individus qui pouvaient s'offrir un acte notarié de cette nature – à revendiquer publiquement leur croyance dans les valeurs chrétiennes. Or, au début du XIV^e siècle, ces vertus étaient principalement véhiculées par les frères mendiants qui étaient alors en plein essor, et parmi les vertus que les frères valorisaient le plus se trouvaient : le pardon des péchés et le salut de l'âme.

12 Après avoir détaillé les legs qui étaient destinés à ses serviteurs, doña Violante revint dans son testament²⁰ sur le choix de la sa sépulture, dont elle souhaite qu'elle eût lieu, cette fois-ci, dans l'église du couvent de Saint-François de Toro. Cette décision qui semble *a priori* surprenante pour une moniale d'un autre ordre ne l'est plus vraiment dès lors que l'on connaît les rapports difficiles qu'entretenaient l'infante et ses sœurs *santiaguistas* de l'Ordre. Mais pourquoi avoir précisément choisi les franciscains ? On peut certes penser que la volonté de Yolande d'être inhumée dans le couvent de Toro renvoie à la protection que la haute noblesse et la royauté de cette époque prodiguaient aux nouveaux ordres mendiants, mais on peut aussi penser, et cet aspect nous intéresse plus particulièrement, que cette décision est le reflet de l'adhésion de la population féminine aux prédications²¹ de ces « frères » dont les discours étaient à la fois novateurs et émouvants. Pour récompenser les Frères Mineurs d'accepter de l'accueillir dans leur enceinte, doña Violante leur adressa une longue liste de legs pieux. Observons de plus près cette énumération. Parmi les biens qui étaient offerts aux franciscains il y avait, outre une pitance de 200 maravédís, la riche lingerie de maison de l'infante qui comportait trois matelas, *almadraques*, trois tapis, *tapetes*, une courtepointe blanche, trois tentures, *destajos*, un traversin, un tapis de sol rose écarlate, *alfamar*, sa descente de lit, *pellán de pies*, un matelas de plumes, *almadrake de pruma*, un deuxième tapis de laine, grossièrement tissé et fabriqué dans la *sierra* et, enfin, une grande tenture de laine. La liste étant enfin achevée, Yolande dota l'environnement visible de sa sépulture avec le plus grand soin, tant le critère de l'apparence après la mort lui importait²², en laissant aux fils du « *poverello* » de Toro un jeu complet de draps fins destinés à l'habillage de « son » autel, dont un parement en satin, *frontal de raso*, une paire de nappes avec leurs corporaux respectifs, quatre plats d'argent et, enfin, son manteau blanc mauresque, de *alquiçer*, de cérémonie de l'Ordre de Saint-Jacques, qu'elle destina à la sacristie pour qu'il fût toujours visible par les desservants.

13 Parmi les consignes que doña Violante laissa à ses deux exécuteurs testamentaires, Pedro Rodríguez, le fils de Juan Rodríguez, et le clerc García Juan, figurait celle relative à l'affermage et à la perception des taxes de la : « *moxonería de la villa de Toro e en el peso del pan que me fueron entregados por dos mill e çient maravedis por Alfonso Alvares e Johan Peres, jueses en Toro por el rey, por debda que me devia Johan Alfonso de Castronunno* »²³, où l'on voit clairement que les liens de l'infante avec la cité de du Duero n'étaient pas seulement affectifs, puisqu'elle possédait à cet endroit des rentes des plus lucratives sur la circulation des marchandises. Quant au confesseur de Yolande, Lorenzo Martínez, curé de l'église de San Julián de Toro, la testatrice déclara qu'il devrait recevoir, après la mort de la *rica hembra*, la somme de cent maravédís. Outre la générosité de la fille de Sanche IV pour l'Église et pour ses serviteurs, la présence du curé de San Julián dans son testament nous indique que l'infante résidait sans doute à Toro à la fin de sa vie.

14 Pour régler les dépenses afférentes à son enterrement, la noble dame demanda par ailleurs à ses exécuteurs de vendre son catafalque à baldaquin, *andas e el mi panno de tornayre cobertor d'ellas*, dûment accompagné du matelas et du coussinet joints, *faceruelo*. La renommée des Ordres Mendiants et l'engouement pour ceux-ci avaient pris une telle ampleur dans le royaume de Castille, depuis que Sanche IV²⁴ et María de Molina²⁵ avaient demandé à être enterrés avec

la bure des frères, que doña Violante faisait tout pour mourir en digne héritière de son père, y compris dans la mise en scène qu'elle régla avec une extrême minutie et qu'elle décrivit pour ses exécuteurs testamentaires de la manière suivante :

Otrosí mando que mios terçieros que conpren un ataúd en que mando que me metan e en que me entierren e que la cubran de panno de bruneta con sus çintas e con su pregadura e con las armas de Santiago puestas sobre el panno del ataúd. E mando que echen sobre la fuesa du me enterraren una piedra que yaga igual con la terra e enssomo de la piedra que pongan las armas de Santiago figuradas en un petafee en que diga asi : « Aqui yas donna Violante fija del muy noble rey don Sancho e de donna Maria Alfonso señora que fue de Osero »²⁶.

- 15 Au début du XIV^e siècle, dans la tradition des testaments castillans, il était habituel que les hommes privilégiassent les héritiers masculins dans leur legs testamentaires, et que les femmes fissent de même avec les filles, même si, en théorie, les uns et les autres étaient égaux face au droit en matière d'héritage. Pour les raisons que nous avons vues précédemment, et à partir de ce que nous avons déduit des relations que Violante avait entretenues avec son fils, le testament de l'infante ne mentionne que l'Ordre de Saint-Jacques comme unique légataire universel des biens fonciers qu'elle tenait de son père et de sa mère : c'était en quelque sorte la quote-part de libre disposition dont jouissaient les femmes de la société castillane médiévale. Elles pouvaient la transmettre à leur guise à qui leur semblait bon sans avoir à rendre de comptes à personne.
- 16 Un autre aspect très intéressant de ces « mentalités » médiévales est la place qu'occupaient les gens « de la maison » dans la famille et, partant, dans les testaments. En effet, mentalement, les domestiques n'étaient pas considérés à cette époque comme des individus étrangers au lignage²⁷. Aussi nous faut-il entendre « criado » au sens propre, et non au sens dérivé qu'il a aujourd'hui. Au XII^e siècle déjà, le « criado » était celui qui avait été élevé et nourri depuis sa tendre enfance dans une maison seigneuriale. C'était un domestique au sens premier de celui qui appartenait à la maisonnée. Au début du XIV^e siècle, don Juan Manuel nous explique que la plupart des officiers d'un noble avaient vécu avec leurs seigneurs respectifs depuis leur plus tendre enfance et que la plupart d'entre eux n'étaient pas de condition nobiliaire, puisqu'ils étaient issus des rangs des marchands²⁸. Il est donc naturel que l'on retrouve des membres de ces groupes dans les testaments des *ricos hombres*. L'infante, en digne représentante de ce groupe, favorisa les « criados » de sa maison : « *Et que paguen primero de las debdas que yo debo e mandas que les fis a estos omes e mugeres que están en mi casa e que me sierven* »²⁹.
- 17 Le testament qui avait été initialement rédigé le 24 janvier 1330 fut modifié cinq jours plus tard comme le montre la clause qui fut écrite à la suite de la signature des témoins, et dans laquelle Violante demanda à sa nièce la reine doña María : « *muger del rey don Alfonso* » de garantir l'exécution de ses dernières volontés. Un aspect singulier de cette très riche écriture, en cela qu'il déroge à une pratique contemporaine alors en plein essor, réside dans l'absence de demandes de messes pour après sa mort. Pourtant, chez les nobles de Castille, comme dans le reste de l'Occident médiéval, cette demande si liée au développement du purgatoire ne cessait de se propager, jusqu'à devenir caricaturale pour un esprit moderne. Nous savons par exemple que María de Molina, la marraine de l'infante, en avait commandé 10.000 dans son testament³⁰. Comme l'a si bien démontré Jacques Chiffolleau³¹, cette prolifération vertigineuse des messes reflétait un état d'esprit fort différent des donations des siècles antérieurs où la finalité du don, pour le rachat des fautes et le salut de l'âme, était de répandre le plus de bienfaits en ce bas monde pour obtenir, en échange un contre-don dans l'au-delà. Or, et sans que nous sachions pourquoi, il semblerait que Violante n'ait pas été gagnée par la nouvelle comptabilité spirituelle, qui était née de l'intensité de la promotion du purgatoire dans les prédications des frères mendiants, en particulier celles des franciscains, et dont la profusion trouve son équivalent, d'après Jacques Chiffolleau, dans le développement des activités commerciales des villes, qui auraient alors créé un lien entre l'horizon spirituel et les activités professionnelles,

et qui trouve sa meilleure expression dans l'art gothique³². En somme, la prolifération des lignes, des flèches, des rosaces et des ornements du gothique serait le plus pur reflet esthétique de la piété de cette époque, c'est-à-dire de la fin du XIII^e et de l'ensemble du XIV^e siècle³³.

18 Si nous n'avons pas réussi à décrypter, comme nous l'aurions souhaité, l'attitude de doña Violante face à la mort à travers les comptes de son testament, il est possible, en revanche, de saisir cette obsession à travers la mise en scène de ses pompes « flamboyantes », lesquelles sont en tout point semblables à celles que l'on peut encore contempler dans les fresques contemporaines de l'infante et qui se trouvent dans le couvent de Santa Clara de Toro³⁴. Observons quelques-unes de ces scènes peintes par une femme, une certaine Teresa Díez, et arrêtons-nous plus particulièrement sur la mise au tombeau de Jean le Baptiste. En effet, dans cette fresque, comme dans le son testament, on peut observer l'attention que l'infante porte à son propre enterrement, et c'est en cela qu'elle est très représentative des nouvelles pratiques funéraires et du changement d'attitude des hommes et des femmes du XIV^e siècle devant la mort. Que voit-on sur la fresque ? On aperçoit le saint précurseur lors de sa mise au tombeau. Il est nimbé et vêtu de sa traditionnelle tunique confectionnée en peau de chameau. Tout autour de lui nous voyons un groupe de onze personnages qui se lamentent, au milieu desquels se trouvent deux femmes, dont l'une est couronnée. Ce groupe est une claire allusion aux disciples de Jean lesquels, à la nouvelle de sa décapitation, recueillirent son corps pour le mettre en terre. Parmi eux, on voit que certains portent les mains à leur visage en signe de douleur, alors que sur la partie supérieure de l'image on peut lire l'inscription : « *COMO : LO SEPULTAN : LOS DISCIPULUS* ».

19 Dans le testament de la dame, la richesse des tentures et du catafalque, que l'infante voulait placer devant l'autel afin de le décorer avec ostentation, renvoie l'image d'une parfaite mise en scène, celle d'une mort théâtralisée, à la fois narcissique et mélancolique. Mais ce décor servait aussi, comme nous l'avons relevé, à l'exaltation de sa propre mort qu'elle offrait en exemple aux vivants. Enfin, l'enterrement de doña Violante nous fournit une indication supplémentaire sur l'évolution des comportements des hauts lignages castillans devant la mort, lesquels semblent avoir changé de façon très rapide entre le début et le milieu du XIV^e siècle. En effet, doña Yolande, très fière de ses ancêtres, qu'elle revendique dans son testament, demande qu'on lui construise un tombeau qui singularise sa mort et sa lignée, alors que l'épithète qu'elle fait graver a pour but de permettre aux générations postérieures de reconstituer son passé, ce que nous avons modestement tenté de faire ici.

20 Finalement, et parce que notre travail s'inscrit dans une thématique plus large qui est celle de la gouvernance des femmes en Castille au Moyen Âge, il est légitime de se demander pourquoi la veuve Violante Sánchez choisit d'intégrer l'ordre militaire de Saint-Jacques plutôt que la branche féminine d'un ordre mendiant ? Une première réponse pourrait invoquer la facilité d'admission au sein de cet ordre pour les femmes qui étaient en quête d'une pratique de la vie spirituelle, et ce depuis les origines³⁵. Cependant, pour le cas de l'infante, nous penchons plutôt pour un intérêt matériel plus direct, à savoir celui de l'accès au pouvoir politique, économique et social grâce à la tenure de la commanderie de Sancti Spiritus de Salamanque³⁶, et ce d'autant plus que la règle de l'Ordre de Saint-Jacques était d'une grande souplesse pour les femmes, car elles n'étaient en effet nullement obligées de vivre cloîtrées³⁷. Ce furent sans doute ces ambitions matérielles non voilées qui provoquèrent le phénomène de rejet de Yolande, en tant que commandeur, par ses sœurs conventuelles. Enfin, toujours est-il que le fait d'être fille de roi, même illégitime, et filleule de reine, d'une reine qui l'avait d'ailleurs précédée dans cette même charge³⁸, était une condition qui facilitait l'accès aux postes de commandement et, partant, d'enrichissement et de rayonnement social.

21 La volonté de pouvoir de Yolande est manifeste en cela que ce fut elle qui réclama au pape Jean XXII le gouvernement du couvent de Sancti Spiritus, mais aussi d'autres commanderies de l'ordre. Par ailleurs, l'infante nous apprend qu'elle tenait cette maison avant l'autorisation

papale de 1325, qui venait en quelque sorte confirmer une situation de fait. Qui plus est, pendant la brève période de patronage de Violante, celle-ci ne cessa de réclamer au pape l'administration de nouvelles propriétés susceptibles de compléter les rentes du couvent de Salamanque puisque ces dernières, d'un montant annuel de 300 florins, semblaient insuffisantes à la noble dame. Elle demanda donc au souverain pontife qu'il lui confiât la direction de la commanderie de Puerto, les propriétés que l'ordre possédait à Toro, mais aussi dans le diocèse d'Astorga et dans celui de Zamora, lesquelles rapportaient, comme elle le savait si bien, une rente annuelle de 750 florins. Elle fit enfin appel au pape pour qu'il tranchât le différend qui l'avait opposée au prieur de Saint-Marc de León à propos du versement d'une partie des dîmes de Sancti Spiritus³⁹.

22 On pourrait voir comme une sorte de contradiction chez l'infante désireuse, d'une part, de diriger un couvent, véritable entreprise foncière, et d'autre part, de vouloir être enterrée chez les franciscains qui prêchaient la pauvreté la plus extrême comme modèle de vie. Or, au début du XIV^e siècle, nous l'avons déjà souligné, la « reconquête » militaire était pour ainsi dire suspendue, et les frères de l'Ordre de Saint-Jacques se consacraient de plus en plus au rachat des captifs en terre d'Islam. Dans un récent ouvrage, John Tolan⁴⁰ nous rappelle l'intérêt qu'éprouvaient à cette époque les frères mineurs pour les Sarrasins, ou plutôt pour leur conversion en imitation de la geste héroïque qu'avait effectuée François d'Assise auprès de Malek al-Kamil, le sultan d'Égypte. Par comparaison, on pourrait peut-être prêter à Violante, et pour la dédouaner en quelque sorte du péché de cupidité dont nous l'avons auparavant accablée, l'intention d'obtenir des rentes toujours plus importantes pour libérer les esclaves chrétiens⁴¹ qui se trouvaient alors captifs en Barbarie⁴².

Notes

1 Georges MARTIN, « Alphonse X maudit son fils », *Atalaya*, 5, 1994, p. 153-178 ; Don JUAN MANUEL, *Libro de las armas*, José Manuel BLECUA (éd.), *Obras completas*, 2 t., Madrid : Gredos, 1982, 1, p. 137 : « *Ca bien creed que esta muerte que yo muero non es muerte de dolencia, mas es muerte que me dan los mios pecados, et señaladamente por la maldición que me dieron mios padres por muchos merecimientos que les yo merecí...* ».

2 Mercedes GAIBROIS DE BALLESTEROS, *Historia del reinado de Sancho IV de Castilla*, 3 t., Madrid : Revista de Archivos Bibliotecas y Museos, 1922-1928, 1, p. 30-31. Luis DE SALAZAR Y CASTRO, *Historia genealógica de la Casa de Lara. Justificada con instrumentos y escritores de inviolable fe*, 4 t., Madrid, Imprenta real, 1698, 4, p. 669.

3 Anita GUERREAU-JALABERT, « El sistema de parentesco medieval: sus formas (real/espiritual) y su dependencia con respecto a la organización del espacio », *Relaciones de poder, de producción y parentesco en la Edad Media y Moderna*, Madrid : CSIC, 1990, p. 85-105, p. 94 : « *Se debe por último recordar la gran fractura carnalis/spiritualis que, para los vocablos no unívocos, tales como affinitas y cognatio, permite plantear e incluso oponer de forma muy evidente las dos formas de parentesco : la forma "carnal" se considera pessima por naturaleza, puesto que está vinculada a la sexualidad y al pecado original; la forma espiritual es buena por definición y por principio a causa de las razones inversas; la primera es de calidad inferior, la segunda de calidad superior [...] Así, el bautismo se piensa como un segundo nacimiento (secunda generatio, regeneratio); hace intervenir a parientes espirituales, padrino y madrina, obligatoriamente distintos a padre y madre y traba los lazos espirituales de la cognatio y de la proximitas. La superioridad de este segundo nacimiento directamente situado en el orbe de lo sagrado, se demuestra por su capacidad de borrar la mácula del pecado original* ».

4 On peut voir une reproduction de ce sceau chez Isabel BECEIRO PITA et Ricardo CÓRDOBA DE LA LLAVE, *Parentesco, poder y mentalidad. La nobleza castellana. Siglos XII-XV*, Madrid : CSIC, 1990, p. 86.

5 L'essentiel des sources que nous possédons se trouve à l'AHN de Madrid, *Sección de Órdenes Militares*, Archivo de Uclés, cf. également Milagros RIVERA GARRETAS, *La encomienda, el priorato y la villa de Uclés en la Edad Media (1174-1310). Formación de un señorío de la Orden de Santiago*, Madrid-Barcelone : CSIC, 1985.

6 Pascal BURESI, « Captifs et rachat de captifs. Du miracle à l'institution », *Cahiers de civilisation médiévale*, 50, 2007, p. 113-130, p. 120-125.

7 María ECHÁNIZ SANS, *Las mujeres de la orden militar de Santiago en la Edad Media*, Salamanca : Junta de Castilla y León, 1992, p. 108-109 ; id., *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección diplomática (1268-1400)*, Salamanca: Universidad de Salamanca, 1992, doc. n° 36 (1291), p. 67-68, p. 67 : « *Sabam quantos esta carta vieren cómo eu don Estevao Ferrandes de Castro, pertigueyro mayor en terra de Santiago, dou a vos donna Volante, filla do muy noble rey don Sancho e de donna María Alfonso de Huseyro, en arras e en doaçõ de vosso corpo en nome e en vos de meu fillo don Fernando, vosso esposo, o meu castelo de Villa Martín que foy de don Rodrigo Ferrandes de Valdorna, avoe de dona Aldonça Rodrigues, mia moller que foy. Et demays dou a vos, a dita donna Volante, quanto hey en terra de Santiago e de Toronno* » ; doc. n° 37 (1293), p. 68-69.

8 *Ibid.*, doc. n° 41 (1305), p. 74-75, p. 74 : « *Sabam quantos esta carta virem cómo eu Martín Gil de Sousa, conde de Barcelos e alférez del rey e mordomo do infante don Alfonso, fillo mayor e herdeyro, conozco e outorgo que tenno de vos donna Violante, filla que fostes do muy noble rey don sancho, o voso castelo de (Imbria) e a vosa casa de Guizón en garda e en fieldade, e estes lugares sobreditos sum vosos que vos voso padre rey don Sancho deu por herdamento* ».

9 *Ibid.*, doc. n° 55 (1327), p. 90-91 : « *yo donna Violante, fija del muy noble don Sancho de buena memoria rey de Castiella e de León, e de donna María Alfonso, señora d'Useyro, freyra e comendadera del monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca, mienbro de la Orden de la Cavallería de Santiago, otorgo e conosco, estando en mi sano entendimiento e buena memoria, que do de grado e de buena velunctad, sin premia e fuerça ninguna, a vos don Vasco Rodrigues, por la gracia de Dios maestro de la dicha Orden, e a los maestros que después de vos vinieren e a la dicha Orden todos los mis bienes muebles e (ray)ses, ho quier que sean, que he e devo aver e avre en los tienpos que son por venir por cualquier título [...] por mucho bien e merced que me la dicha Orden fiso e antiendo que me fará cabadelante, e queriendo proveer a las ánimas de mi madre e mía en remisión de nuestros pecados, et señaladamente porque la dicha Orden me reçibió a la su proffesión dándome el ábito e mantenençia en que viva* ».

10 *Ibid.*, doc. n° 43 (1316), p. 76-77 : « *Et vos madre sobredita por esto dades a mí que eu aia e tenna e possuya todo los herdamentos e casas e castellos e villas e possissones e comendas e iglesias que vos avedes e de dereyto devezes aver en o reyno de Galiza, tambem por parte del rey dom Sancho, vosso padre, como por donaçoes que vos dessem o dito meu padre ou meus avoos como por outra razón cualquier ou onde quier que y aiades dereyto. Et estes herdamentos e lugares devemos cada hun de nos a tener en toda nossa vida e levar os fruytos e novos e peres d'ellos e parármelos bem e mello que podernos e non nos vender nen dar nen enallennar nen sopinnorar a maliçia* ».

11 I. BECEIRO PITA et R. CÓRDOBA DE LA LLAVE, *Parentesco, poder y mentalidad...*, *op.cit.*, p. 246-248 : « *La parte más importante en la herencia de las viudas estuvo constituida por los bienes que les eran cedidos vitaliciamente. [...] No solamente pudieron disponer vitaliciamente de estas villas y rentas, sino que muchas veces se beneficiaron de la administración de los bienes de sus hijos y herederos por ser éstos menores y ejercer ellas la tutela : cuando así lo hicieron, debieron dar cuenta de su actuación al frente del dominio en el momento en que el heredero y propietario legítimo del mismo cumplía la mayoría de edad y pasaba a ocuparse personalmente de esas tierras. [...] Pero además, debemos pensar que a las viudas quedaban muchos otros bienes. En primer lugar, y sobre todo, tenían los ligados a ellas en concepto de dote y arras que, ya fueran devueltos en dinero, ya en rentas y villas, constituían un patrimonio tan importante que, como acabamos de exponer, fueron utilizados en ocasiones para la dotación de los hijos. [...] Un último tipo de bienes que la viuda solía heredar eran los objetos de mueble y ajuar de la propia residencia familiar, en parte porque*

muchos de ellos habían sido aportados por su propia familia al matrimonio en concepto de dote (ajuar), en parte porque dichos bienes no solían entrar en los repartos de la herencia y quedaban, por así decir, ligados a cada nuevo ocupante de la residencia familiar, la viuda primero, y el hijo que sucediera al padre en la titularidad del señorío después ».

12 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 46 (1325), p. 80 ; doc. n° 47 (1325), p. 80-82, p. 81 : « Dilectam in Christo filiam nobilem mulierem Yolandam, natam clare memorie Sanctii, regis Castelle, relictam quondam Fernandi Roderici de Castro viduam, cuius mentem sit omnipotens Deus sue pietatis gratia illustravit, ut caduca respuens et eterna promptu desiderio concupiciens abiectis vanitatibus seculi cupiat sub regulam habitum domino famulari, diesque suos in Ordinis Militie Beate Iacobi religione finire, volentes in huiusmodi pio proposito confovere tibi damus per alias nostras litteras in mandatos ut si in dicto Ordine mulieres consueverunt recipi in sorores et hoc expedire videris eidem nobili habitum religionis eiusdem auctoritate nostra studens impertiri ac professionem expressam eiusdem Ordinis quam sicut assent iam est diu fecit in corde et nunc facere expresse desiderat, recipias ab eadem » .

13 *Ibid.*, doc. n° 46, 47 et 53 (1326), p. 88-89, p. 88 : « vengo a vos don Garçía Ferrandes, por la gracia de Dios maestre de la Orden de la Cavallería de Santiago, reçebir de vos el ábito a la merçet de la Orden conosciéndovos e queriéndovos obedecer como a maestre e a sennor e por catar contra vos obediencia en todas las cosas que freyra de la dicha Orden debe catar a su maestre e a su mayor [...] ».

14 *Ibid.*, doc. n° 58 (1330), p. 94-99.

15 Adeline RUCQUOI, « Le testament de doña Teresa Gil », in : *Femmes. Mariages. Lignages. XII^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles : De Boeck, 1992, p. 305-323.

16 Sur l'importance, le sens et la portée du culte à Marie de Magdala au Moyen Âge, cf. Élisabeth PINTO-MATHIEU, *Marie-Madeleine dans la littérature du Moyen Âge*, Paris : Beauchesne, 1997.

17 Et l'on pourrait dire tout autant de sa grand-mère paternelle Violante laquelle avait souhaité, dans un premier temps, se faire enterrer dans le couvent de Saint-François de Zamora, ou dans celui de Sainte-Claire de la même ville, avant d'opter en fin de compte pour celui d'Allariz en Galice, cf. José GARCÍA ORO, *Francisco de Asís en la España medieval*, Saint-Jacques de Compostelle : CSIC, 1988, p. 133-141 ; p. 187-198.

18 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 58 (1330), p. 96.

19 Peter LINEHAN, *Les dames de Zamora. Secrets, stupre et pouvoirs dans l'Église espagnole du XIII^e siècle*, Paris : Les Belles Lettres, 1998.

20 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 58 (1330), p. 96-97.

21 A. RUCQUOI, art. cit., p. 312.

22 Ariel GUIANCE, *Los discursos sobre la muerte en la Castilla medieval (siglos VII-XV)*, Valladolid : Junta de Castilla y León, 1998, p. 314-318 ; Denis MENJOT, « Un cristiano que muere siempre. Los funerales reales en Castilla a finales de la Edad Media », in : *Dominar y controlar en Castilla en la Edad Media*, Málaga : Diputación de Málaga, 2003 (rééd.), p. 47-71, p. 62-63 : « No existía un cementerio reservado a los infantes de Castilla. A comienzos del siglo XIV, estos tenían una real predilección por Burgos, una de las ciudades particularmente olvidada por los monarcas, y especialmente por el monasterio de las Huelgas, de fundación real, y panteón de Alfonso VIII. A menudo fueron enterrados también en los conventos de mendicantes de Valladolid. [...] Los monarcas deseaban, evidentemente, que sus capillas funerarias correspondieran a su rango. Las adornaban y ofrecían a los celebrantes las vestiduras litúrgicas que tenían en sus capillas privadas y ciertas cantidades de dinero para su mantenimiento. [...] Como todos los hombres, los reyes se preocupaban de que su memoria fuera honrada. Así todos fundaban a perpetuidad un cierto número de capellanías ».

23 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 58 (1330), p. 97.

24 Jofre DE LOAYSA, *Crónica de los reyes de Castilla*, Antonio García Martínez (éd.), Murcia : Diputación de Murcia, 1982, p. 158 : « *assumpto tamen ante mortem habitu ordinis beati Francisci* » ; Salustiano MORETA VELAYOS, « *Notas sobre el franciscanismo y el dominicanismo de Sancho IV y de María de Molina* », in : *Espiritualidad y franciscanismo. VI Semana de estudios medievales. Nájera, 31 de julio al 4 de agosto de 1995*, Logroño : Gobierno de La Rioja, 1996, p. 171-184, p. 179 : « *Al día siguiente de su muerte don Sancho fue sepultado en la iglesia catedral de Toledo : “en la misma iglesia que, hacía tiempo, había sido coronado, y en su propia capilla en regio sepulcro, habiendo tomado antes de morir el hábito de la orden del bienaventurado Francisco”*. Así lo afirma Jofré de Loaysa coetáneo y muy probablemente, como archidiácono de Toledo, testigo directo de los hechos » ; p. 181 : « *don Sancho fue el primer rey castellano en romper con la tradición de enterrarse con el manto escarlata y los ropajes bordados en oro, plata y seda. Sus restos aparecieron envueltos con el hábito de San Francisco, el símbolo de la humildad y la pobreza, el mismo que había llevado su preceptor fray Gil de Zamora y el que él mismo vistió momentos antes de su muerte* » ; Fernando GUTIÉRREZ BAÑOS, *Las empresas artísticas de Sancho IV el Bravo*, Burgos : Junta de Castilla y León, 1997, p. 93-94.

25 Mercedes GAIBROIS DE BALLESTEROS, *María de Molina, tres veces reina*, (1^o éd. 1936), Madrid : Espasa-Calpe (Austral), 1967 (rééd.), p. 244.

26 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 58 (1330), p. 97.

27 I. BECEIRO PITA et R. CÓRDOBA DE LA LLAVE, *op. cit.*, p. 331-345 ; María Isabel DE PÉREZ DE TUDELA Y VELASCO, « *La mujer castellano-leonesa del pleno Medioevo. Perfiles literarios, estatuto jurídico y situación económica* », in : *Las mujeres medievales y su ámbito jurídico : actas de las II jornadas de investigación interdisciplinaria*, Madrid : Universidad Autónoma, 1983, p. 59-77, p. 64 : « *El anónimo autor del Poema [de mío Cid] ha puesto un interés en describirnos el ambiente familiar del conquistador de Valencia. Y un vínculo estrecho ciñe a todos los parientes del infanzón castellano : el del amor, un amor espiritual, entrañable, que es el que rige las relaciones entre la pareja protagonista, trasciende a las hijas de ambos, para proyectarse de igual modo sobre los miembros de la familia extensa y del séquito de fieles que acompaña tanto a Rodrigo como Jimena* ».

28 Don JUAN MANUEL, *El libro de los estados*, Ian R. MACPHERSON et Brian TATE (éd.), Madrid : Clásicos Castalia, 1991, chap. XCV, p. 284 : « *Otrosí, los que crían los fijos de los señores, bien así como pueden fazer mucho bien en criarlos et en castigarlos, por que sean buenos et bien acostumbrados, bien así pueden errar si en alguna cosa mengua[n] desto, halagando a sus criados por que estén mejor con ellos, o encubriéndoles o loándoles, quando en alguna cosa non fizieren lo que deven, ca por lo que ellos entonçe les consienten, toman ellos muy grant daño para adelante en los sus cuerpos et en las sus faziendas et de las gentes que an de mantener. Et por esto es muy grant peligro de las almas de los que crían los señores, si en quanto son en su poder lo yerran de lo que deven fazer en su crianza* ».

29 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 58 (1330), p. 98.

30 Manuel LARRIBA BACIERO, « *El testamento de María de Molina* », *Signo. Revista de historia de la cultura escrita*, 2, 1995, p. 201-211, p. 206 : « *E otrosí, pagado esto, mando que paguen luego lo que costaren dezir diez mill misas que yo mando cantar por mi alma, e que sean dichas del día que finare fasta un año cumplido o ante si se fazer podiere* ».

31 Jacques CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge, vers 1320 - vers 1480*, Rome : École française de Rome, 1980.

32 Sur la promotion du purgatoire dans la région, cf. Charles GARCIA, « *Une œuvre en quête d'auteur : le Jugement dernier du portail occidental de l'église de Santa María de Toro (XIII^e siècle)* », in : *La Question de l'auteur. Actes du XXX^e Congrès de la Société des Hispanistes Français*, 18-20 mai 2001, Brest : Université de Bretagne occidentale, 2002, p. 265-297.

33 Jacques CHIFFOLEAU, « Sur l'usage obsessionnel de la messe pour les morts à la fin du Moyen Âge », in : *Faire croire, modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XIII^e au XV^e siècle*, Rome : École française de Rome, 1981.

34 Gloria FERNÁNDEZ SOMOZA, *Pinturas murales del convento de Santa Clara de Toro (Zamora). Un marco para la nueva devoción franciscana*, Zamora : Instituto de estudios zamoranos « Florián de Ocampo », 2001, p. 41-50.

35 M. ECHÁNIZ SANS, *Las mujeres de la orden militar de Santiago...*, p. 38-41; p. 50-64.

36 *Id.*, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 46 (1325), p. 80 ; n° 47 (1325), p. 80-82 ; n° 49 (1325), p. 83 ; n° 50 (1325), p. 84 ; n° 53 (1326), p. 88-89 ; n° 55 (1327), p. 90-91 ; n° 56 (1327), p. 92-93.

37 Derek LOMAX, *La Orden de Santiago (1170-1275)*, Madrid : CSIC, 1965, doc. n° 1, p. 224 : « *Aquelas mugeres a qui transieren sos maridos estén en los monasterios, e si alguna bona vida finiere e fueras del monasterio quisiere remaneçer si el maestro por bien lo viere remanezca, e si alguna quisier casar dígalo a so maestro e a su comendador que con so mandado se case* ».

38 M. ECHÁNIZ SANS, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 34 (1290), p. 64-65, p. 64 : « *la Reyna donna María, mi muger, era sennora de aquel monesterio [Salamanque] e lo avía de guardar e nos avie rogado que lles fesiésemos guardar su derecho porque non fuesse destruydo* ».

39 *Id.*, *Las mujeres de la orden militar de Santiago...*, p. 184 ; *id.*, *El monasterio de Sancti Spiritus de Salamanca. Colección...*, doc. n° 47 (1325), p. 80-82 ; n° 49 (1325), p. 83 ; n° 59 (1330), p. 99-100.

40 John TOLAN, *Le Saint chez le sultan. La rencontre de François d'Assise et de l'islam*, Paris : Le Seuil, 2007.

41 De la même manière, on peut légitimement penser que Violante fut influencée par la littérature de son temps autour de ce thème, comme le prouve l'ample diffusion à l'époque des miracles de Pedro Marín. Sur l'œuvre de cet auteur, voir Karl-Heinz ANTON (éd.), *Los « Miraculos romançados » de Pero Marín. Edición crítica, introducción e índices*, Burgos : Abadía de Silos, 1988 ; Ángeles GARCÍA DE LA BORBOLLA, « La espiritualidad de los cautivos de Santo Domingo en la obra de Pero Marín », in : *II Estudios de la Frontera*, Alcalá la Real : Diputación provincial de Jaén, 1997, p. 257-267.

42 P. BURESI, « Captifs et rachat de captifs... », p. 125-126 : « Au León, l'Ordre de Santiago n'a que deux hôpitaux : Castrotorafe au nord de Zamora (1220) et le prieuré du Saint-Esprit à Salamanque qui est donné en 1223 à l'Ordre pour qu'il y établisse un hôpital de rachat "des captifs des terres des sarrasins". Paulino Iradiel affirme que très rapidement l'Ordre de Santiago adopta le rachat de captifs comme un de ses objectifs principaux. La règle santiaguiste établit en effet dans son article 34 que le but de l'Ordre devait être la défense de l'Église contre l'"Infidèle", et que tous les bénéfices qu'elle tirerait de la lutte seraient destinés à la libération des captifs en terres des Maures. D. Lomax rappelle ainsi que l'argent des dîmes servait à subvenir aux besoins des frères clercs. Le surplus revenait aux pauvres selon les ordres du maître. Mais cet argent des pauvres était en fait destiné à armer des hommes pour aller combattre les musulmans et libérer les captifs chrétiens que ceux-ci détenaient ».

Pour citer cet article

Référence électronique

Charles GARCIA, « Violante Sánchez, fille de roi et filleule de reine », *e-Spania* [En ligne], 5 | juin 2008, mis en ligne le 01 juillet 2008. URL : <http://e-spania.revues.org/index11183.html>

Charles GARCIA

Université de Poitiers, SEMH- Sorbonne (CLEA EA 4083), SIREM (GDR 2378, CNRS)

Droits d'auteur

© e-Spania

Résumé / Resumen

Fière de son ascendance royale, l'infante Violante, fille illégitime de Sanche IV, arbora toujours son prestigieux lignage avec ostentation. Bien qu'elle n'ait pas joué un rôle politique de premier plan en Castille, cette femme sut utiliser sa lignée pour prendre le contrôle d'un certain nombre de monastères, par le biais de la mise en commende. C'est donc à travers la gestion de ses affaires que nous avons eu accès au sens du rang social d'une *rica hembra* du début du XIV^e siècle, mais aussi au vécu d'une femme d'influence, si ce n'est de pouvoir.

Mots clés : Castille, Moyen âge, femmes, pouvoir, Testament, infantes

Orgullosa de su ascendencia regia, doña Violante, una hija ilegítima de Sancho IV, siempre hizo gala de sus ancestros. Aunque nunca desempeñó un papel político relevante en la Castilla de principios del siglo XIV, dicha infante consiguió hacerse con el poder de varios monasterios, mediante el conocido sistema de la encomienda. Así pues, estudiando su testamento, hemos intentado aproximarnos al significado de lo que entonces era una "rica hembra", desde el punto de vista social, pero también a su actuación como mujer gobernadora de notable influencia.

Palabras claves : edad media, Castilla, poder, mujeres, testamento, infantas